

Colle sur LES CONDITIONS FEMININES AU XIX^e SIECLE

1. Quel est le statut légal de la femme au XIX^e siècle ?

- Elle est l'égale de l'homme et dispose des mêmes droits.
- Elle n'obtient des droits qu'à sa majorité, fixée à 21 ans.
- Elle est considérée comme une mineure toute sa vie.
- Elle vit sous l'autorité de son père puis de son mari.

2. Quel est le seul droit obtenu par les femmes au XIX^e siècle ?

- Le droit de divorcer.
- L'autorité parentale (le droit d'élever les enfants en cas de divorce).
- Le droit à un congé de maternité.
- Le droit de vote.

3. Quelles sont les 2 activités qui emploient le plus de femmes au XIX^e siècle ?

- Le travail de bureau (administration, banque, poste...)
- Le travail de domestique
- Le travail à l'usine
- Le travail à la mine

4. Relie le nom de chaque femme à l'activité qui l'a fait connaître :

- | | |
|---------------------|--|
| George SAND . | . Elle se présente à des élections législatives. |
| Hubertine AUCLERT . | . Elle milite pour le droit de vote des femmes. |
| Jeanne DAROIN . | . Elle écrit des romans qui dénoncent la condition des femmes. |

5. Quel mot désigne les militantes pour le droit de vote universel ?

6. Quel mot désigne les militantes pour l'égalité homme-femme ?

7. A quelle date les femmes finiront-elles par obtenir le droit de voter ?